



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Et si vous deveniez Chargé(e) de mission ressources humaines des Etablissements de Santé et Etablissements sociaux et médico-sociaux à l'ARS Bretagne ?

Référence PEP : 2021-699689



Profil

- Catégorie A
- Agent CCN de niveau 6



Conditions

Lieu : Rennes
Type de contrat : CDD



Vos missions

Déploiement des mesures Ségur de la Santé sur le volet ressources humaines

Mise en œuvre des directives nationales : mesures sur la sécurisation des organisations et des environnements de travail résultant de l'accord du Ségur de la Santé pour les établissements FPH (instruction de septembre 2021) :

environ 70 établissements en Région

- Accompagnement/soutien des ES et ESMS de la FPH sur les axes suivants:
 - Renforcer les effectifs pour améliorer les conditions de travail : création de postes sur 3 ans et résorption de l'emploi précaire.
 - Dynamiser l'organisation du temps de travail : possibilité d'abaisser la durée du repos quotidien à 11h, possibilité d'annualiser le temps de travail, appui aux politiques de suppléance etc...
 - Valoriser l'engagement collectif : mise en œuvre de la prime d'engagement collectif .
- Suivi de l'ouverture des négociations avec les organisations syndicales dès l'automne 2021.
- Soutien des établissements dans le cadre du déploiement des outils annoncés par le national (outils ANAP notamment).
- Réalisation d'un bilan régional de la mise en œuvre de ces mesures : bilan annuel dès le premier semestre 2022.
- Versement des crédits par la DA Financement en lien avec la DAH.

Accompagnement des établissements dans le volet ressources humaines

Gestion de différents appels à projets/ appel à candidatures dans le champ des « Ressources Humaines » (rédaction des cahiers des charges, coordination en interne et avec les partenaires, évaluation des projets retenus etc..) avec notamment :

- Les Contrats locaux d'amélioration des conditions de travail dans les établissements de santé et les ESMS (prévention des TMS et des RPS)
- La Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences (notamment en lien avec l'ANFH)
- Le déploiement de la qualité de vie au travail dans les établissements (en lien avec l'ARACT, la DGCS et la DGOS)
- Mis en place d'action sur l'attractivité des métiers, le soutien au déploiement des formations qualifiantes, déploiement de l'apprentissage
- Examen des restructurations hospitalières et médico-sociales sur le plan social et le cas échéant instruction des demandes d'accompagnement financier (aides individuelles) liées à des restructurations de l'offre en établissement et suivi des budgets afférents (dans le cadre du Fonds d'Intervention Régional)
- Participation à différents travaux et groupes de travail régionaux: Comité régional de prévention des risques professionnels et notamment au groupe de travail relatif à la fonction publique hospitalière, instances de l'ANFH.

Mobilisation autour des métiers du grand âge : identifier en lien avec différents opérateurs de nouveaux « viviers » pour intégrer le secteur, déploiement de formations « courtes » DGOS et DGCS, partenariat avec le service public de l'emploi etc...

Gestion de la veille sociale :

- Suivi des revendications sociales et des mouvements de grève, préparation des éléments de langage pour les DD
- Instruction des courriers afférents à la veille sociale, réalisation de notes dans le cadre de la veille

Sollicitations en tant que de besoins sur priorités du département et de la DAH

Conditions particulières :

Travail partenarial important :

- En interne, et notamment autres direction adjointe de la DHAP, et avec les DD.
- En externe, ANFH, FHF, DIRECCTE, CARSAT, ARACT.

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Qu'est-ce que le Département des professions de santé en établissement ?

Le Département des professions de santé en établissements :

- Pilote les dispositifs d'accompagnement « Qualité de vie au travail (QVT) » et « Contrat locaux d'amélioration des conditions de travail (CLACT) »
- Assure le suivi de la veille sociale en établissement et la gestion des chefs d'établissements publics
- Assure la gestion et la mise en œuvre des évolutions réglementaires liées aux personnels médicaux exerçant en établissement public.

Le Département des professionnels de santé en établissement est rattaché à la Direction adjointe de l'hospitalisation et à la Direction de l'hospitalisation, de l'autonomie et de la performance.

Compétences

Savoir :

- Environnement institutionnel et administratif : organisation, missions et fonctionnement des services
- Droit public hospitalier pour la gestion RH des établissements
- Connaissance des établissements de santé en termes d'organisation, de soins, de gestion
- Des enjeux nationaux et régionaux sur les politiques RH
- Connaissance informatique ; traitement de texte, tableur, PPT

Savoir-faire :

- Animer une équipe, maîtriser les techniques de conduite d'entretien et de réunion, rendre compte
- Avoir une vision anticipatrice
- Réaliser une analyse/un diagnostic
- Synthétiser des informations de nature très différente
- Proposer les arguments et/ou éléments de réponse aux dossiers traités

Savoir-être :

- Faire preuve de rigueur
- Faire preuve de réactivité
- Avoir le sens de l'écoute et un dialogue adapté aux interlocuteurs
- Faire preuve de discrétion et de diplomatie
- Travailler en équipe et avoir le sens de la collégialité

Pour candidater

Vous souhaitez mettre vos compétences au service de l'intérêt général ?

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation à ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr

Précisez dans l'objet de votre e-mail la référence PEP (affichée en haut de cette fiche de poste).